



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LES CHEMINS DE **L'ENTRAIDE**

JUIN 2017

Volume 03, numéro 01

À DÉCOUVRIR DANS CE NUMÉRO

**Passez à l'action et
protégez vos arrières**

**Assemblée générale
annuelle 2017 : quoi retenir**

**La Mutuelle et le CLDM
rencontrent le ministre des Finances**



PASSEZ À L'ACTION

et protégez vos arrières

C'est toujours avec plaisir que je vous présente la dernière édition du bulletin «Les Chemins de l'entraide». Dans ce numéro-ci, vous trouverez beaucoup d'information portant sur divers sujets d'actualité qui vous touchent parfois de près, parfois de plus loin, mais dont l'objectif est encore et toujours le même: vous orienter dans vos prises de décision comme gestionnaires, employés ou comme bénévoles travaillant au sein d'églises ou d'institutions religieuses.

Souvent, il m'arrive de me faire dire par des membres qu'il n'est pas facile pour eux d'administrer leur édifice religieux et de gérer du personnel avec les moyens dont ils disposent par les temps qui courent. Croyez-moi, j'en suis bien conscient. Il s'agit en effet d'un beau casse-tête dans lequel il manque souvent d'importants morceaux: des ressources humaines, de l'expertise et de l'argent. Mais malgré cela, je trouve nécessaire de vous rappeler, mes chers amis, qu'il est primordial de ne pas rester paralysés et d'agir d'une manière ou d'une autre dans le meilleur intérêt de vos bâtiments ou institutions. **Sachez que la pire chose à faire est de ne rien faire.** C'est d'ailleurs ce que je réponds aux personnes qui s'inquiètent des conséquences potentielles de leurs décisions et actions.

Notre thème cette année n'est donc pas anodin. **«Être conscient de ma prise de décision»** vise à vous rappeler régulièrement l'importance de ne jamais négliger ou reporter une situation problématique, quelle qu'elle soit, qui pourrait, selon sa gravité, rapidement dégénérer si elle n'est pas traitée. Tant de situations courantes et potentiellement dangereuses me viennent en tête. Si vous n'êtes pas certains des actions que vous devez entreprendre, prenez le temps de vous informer auprès de votre diocèse ou de communiquer avec votre agent à la Mutuelle. Vous pourrez rapidement savoir si vos décisions peuvent avoir des conséquences quant à votre responsabilité envers autrui notamment. Votre mur de pierre extérieur montre des fissures inquiétantes pouvant causer de probables effondrements? Vous louez une partie du sous-sol de votre église et n'êtes pas certains de bien avoir rédigé le bail qui vous protège en cas de litige? Vous souhaitez vous assurer que vous respectez tous les règlements de sécurité en vigueur des divers paliers gouvernementaux? Voici autant de questions avec lesquelles votre Mutuelle peut vous aider. N'attendez plus et passez à l'action!

Les Chemins de l'entraide: une mine d'or de renseignements

Avant chaque parution, le personnel du Centre d'entraide et de prévention prend le temps de bien choisir des sujets qui vous parlent, vous préoccupent, vous donnent des idées et vous font réfléchir. Pour nous alimenter, nous discutons avec nos collègues du service à la clientèle qui sont en lien direct avec vous et qui, par conséquent, savent quels sont les questionnements ou les problématiques que vous rencontrez le plus souvent.

Depuis un certain temps, la situation concernant les abus et le harcèlement fait l'objet de plus en plus de questions de votre part, de même que les détournements de fonds et la fraude ainsi que les vols d'objets de culte dans nos églises. Vous trouverez donc dans la section «Parlons juridique» un texte sur le harcèlement et les abus physiques et moraux, alors que dans la section «Parlons prévention», nous vous donnerons quelques conseils pour vous protéger des détournements de fonds et de la fraude. Dans cette même section, vous pourrez aussi lire un texte rédigé par notre directeur de la prévention, M. Jean St-Aubin, sur l'importance de l'entretien des toits, des clochers et des paratonnerres. Beaucoup d'autres renseignements sauront également vous intéresser, j'en suis certain!

Avant de vous laisser à cette belle lecture, je tiens à profiter de cette tribune pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres de l'ouest du Québec. Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous et je vous promets que j'irai vous rencontrer dès septembre prochain.

Passez toutes et tous une agréable saison estivale!



Daniel Beaulieu
ÉDITEUR

Directeur du CEP et des communications
Centre d'entraide et de prévention



Dans ce numéro

- 04** Assemblée générale annuelle 2017: quoi retenir
- 06** Assemblée générale annuelle en images
- 08** Votre mutuelle et vous chers membres
- 09** À votre service
- 09** Le tourisme religieux, une belle alternative
- 10** Parlons juridique
- 11** Fusion: une nouvelle page d'histoire pour la Mutuelle
- 12** La Mutuelle et le CLDM rencontrent le ministre des Finances
- 14** Parlons prévention
- 17** Formation: à vos crayons!
- 18** Parlons assurance
- 19** Vols d'objets de culte: restons vigilants!
- 19** Abonnez-vous au Club l'Entraide!

Les Chemins de l'entraide
Juin 2017 - Volume 03, numéro 01

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017



Quoi retenir

L'assemblée générale annuelle des membres s'est déroulée en grande pompe le 25 avril dernier à l'hôtel Best Western de Saint-Jérôme. Avec l'inscription de plus de 250 personnes, nous avons dû réaménager quelque peu l'horaire et reporter la présentation initialement prévue sur « Les cinq essentiels de la location ». Nous nous en excusons, mais ce n'est que partie remise, car nous vous reviendrons avec des dates et lieux alternatifs pour ceux d'entre vous qui y sont toujours intéressés.

Cette réorganisation nous a permis de respecter l'horaire prévu et de couvrir tous les points à l'ordre du jour dont celui portant sur les questions et réponses des membres concernant les procurations multiples, la fusion et la gouvernance dans un cadre mutualiste.

Les questions de l'heure

Tel que mentionné par notre président, toutes les questions reçues lors d'interventions orales, par écrit sous forme de «fiche-question», et même les préoccupations sous-entendues obtiendront

des réponses qui seront diffusées. Quelques interventions de membres ont démontré le besoin de communiquer encore davantage, car certaines questions paraissaient pour le moins surprenantes selon le président et les membres du conseil. Afin de fournir de premières explications aux questions anticipées et aux rumeurs entendues récemment, un document d'information avait été réalisé pour l'Assemblée où il a été distribué. Ce document sera mis à jour à la lumière des interventions des membres le 25 avril dernier, mais d'ores et déjà, il importe d'être clair à l'effet que :



ERNEST HOTTE INC.
DEPUIS 1930

Entrepreneur général
Spécialisé en toiture
commercial • industriel • institutionnel • résidentiel

Stéphane Poissant
Président

☎ 514 255-1591
☎ 1 866 902-9317
🌐 www.ernesthotte.com
✉ spoissant@ernesthotte.com

f in



LES FORGES DE MONTRÉAL

Mathieu Collette, fondateur
227, rue Riverside
Montréal (Québec)
H3C 2H9

Tél. : 514 838-8557
Courriel : forgeron.collette@gmail.com



HBGC
INGÉNIEURS

Fondation et structure
Conception géotechnique
Réhabilitation de structure
Expertise et diagnostic

Yvonick Houde, ing., M. Ing.
Vice-président ingénierie, Associé

300, rue du Saint-Sacrement, bureau 115
Montréal (Québec) H2Y 1X4
Cellulaire : 514 770-5304
yhoude@hb.gc.ca
www.hb.gc.ca



BERGER
INTERNATIONAL GTE

927, rue Gaudette, Parc Industriel
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 7S7 Canada

Guy Berger
Directeur de compte senior

514 908-9796
gberger@berger-gte.com

La bonne structure pour la bonne application
Tout sous le même toit
Intégration audio visuel
Correction acoustique du bâtiment
Design & fabrication sur mesure
EDDY AUDIO

NON! La Mutuelle n'est pas en voie de se démutualiser et jamais cette question n'a même été envisagée par le conseil d'administration. Au contraire, plus que jamais, la Mutuelle poursuit le développement de services aux membres et de plateformes d'entraide pour soutenir sa mission.

NON! La fusion entre L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (AMFM) et l'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest (AMIO) n'avait rien à voir avec un sauvetage de faillite et les membres de part et d'autre n'ont pas été dilués.

Les procurations multiples – le plan du conseil

Comme promis à l'assemblée générale extraordinaire de novembre 2016, la question des procurations multiples était à l'ordre du jour pour discussion le 25 avril dernier. Le président du conseil a présenté le plan d'intervention arrêté par le conseil d'administration pour régler cette question importante avec la diligence qu'elle impose étant donné ses incidences sur le maintien du caractère mutualiste et les divergences extrêmes d'opinions qu'elle semble susciter auprès des membres depuis qu'un plafond de cinq procurations multiples a été adopté. Alors que certains membres sont partisans de l'abolition d'un nombre limite de procurations multiples par représentant ou de l'élévation de son plafond, d'autres sont plutôt favorables à ce qu'il n'y ait pas de procurations multiples ou qu'il y ait maintien du plafond actuel.

Un comité indépendant de trois experts sera mis sur pied pour étudier la question d'ici l'automne et faire une recommandation au conseil d'administration. Présidé par le père F. Morissey, docteur en droit canon et agissant comme conseiller particulier auprès des plus hautes instances de l'Église à travers le monde, le comité sera bien épaulé pour formuler auprès du conseil d'administration les meilleures recommandations conjuguant l'intérêt des membres à ceux de leur Église d'appartenance. Le conseil d'administration se dit d'ailleurs très honoré de cette collaboration. Le comité fondera donc ses recommandations sur les questions et commentaires reçus des membres, l'état du droit civil, les besoins et le caractère particulier de l'Église, un sondage effectué auprès des membres ainsi que sur les principes applicables au mutualisme. Le conseil d'administration communiquera par la suite sa recommandation aux membres et convoquera une assemblée extraordinaire selon les besoins.

Les nouveaux élus

Deux postes d'administrateurs étaient au suffrage lors de l'Assemblée. MM. Ferdinand Alfieri et Alphonso Graceffa ont été élus comme administrateurs pour un mandat de trois ans. Notons également que, lors d'une réunion du conseil d'administration qui suivit immédiatement l'Assemblée et conformément aux dispositions du règlement général à cet égard, M^{me} Chantale Foisy a été nommée administratrice pour compléter le mandat 2017-2019 de M. Stéphane Bertrand qui a démissionné durant la semaine précédant la tenue de l'Assemblée.



Mathieu Desjardins T. 450.434.4001
F. 450.434.4075
C. 514.914.4001

Ultrateck mdesjardins@ultrateck.ca
740 boul. Industriel, suite206 www.ultrateck.ca
Blainville, Qc, J7C 3V4 8828338-6280-45



**FERBLANTERIE ARTISANALE
TOITURES ANCESTRALES
ÉBÉNISTERIE**

450-525-3333
INFO@PERRONETFILS.COM
HTTP://PERRONETFILS.COM



MSEI MultiSciences Expertises Inc.
Experts scientifiques

Jean René Dumont, chimiste, M.Sc.
Président – Chef des opérations – Expert scientifique

Tél : 450-978-4000 - Fax : 450-978-4111 - Cell : 514-269-8568
3065, boulevard Lévesque Ouest, Laval, QC H7V 4B1
jrdumont@msei.ca

MAÇONNERIE
Denis Rolland
Et Fils Inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL & SPÉCIALISÉ
MaconnerieDenisRolland.com
450-347-2492 R.B.Q : 2532-3114-16

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

25 AVRIL 2017

Hôtel Best Western – St-Jérôme

Première assemblée
sous la nouvelle entité
« Mutuelle d'assurance en Église »

155 représentants (votants) qui
représentaient **238** fabriques

216 participants

Représentation record
du diocèse de Montréal

Une période de questions animée



Élection des administrateurs
avec vote secret



Deux nouveaux administrateurs sont élus



▲ M. Alfonso Graceffa



▲ M. Ferdinand Alfieri

Prix de présence



◀ De gauche à droite:
Régis Tremblay, Fabrique de la paroisse
Sainte-Anne de Varennes
Mgr Jean-Jacques Martin du diocèse
de Montréal
Raymond Bérubé, Fabrique de la paroisse
Notre-Dame-de-la-Salette (Outaouais)
Daniel Beaulieu, directeur du CEP et
des communications de la Mutuelle



PARCE
QU'ON EST
BIEN MEILLEUR
ENSEMBLE!



VOTRE MUTUELLE ET VOUS CHERS MEMBRES



Nous avons constaté au cours de la dernière année que certains membres se questionnaient sur divers sujets ou nourrissaient des inquiétudes concernant la Mutuelle, ses projets d'avenir ou encore les impacts de la fusion récente.

La mutuelle a préparé le document **«Votre Mutuelle et vous chers membres»** qui reprend certaines questions importantes entendues durant l'année ayant précédé la tenue de l'assemblée annuelle. Ce document a été distribué aux représentants qui ont participé à l'assemblée du 25 avril. Pour les membres qui n'ont pas reçu copie de ce document, il pourra être bientôt disponible pour consultation sur le site de MAE.

Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil. Vous y trouverez sans doute réponse à plusieurs des questionnements les plus courants entendus sur la Mutuelle. Tel qu'annoncé à l'assemblée annuelle, ce document sera augmenté des questions posées par les membres dans le cadre de l'assemblée ou suite à celle-ci par l'entremise des fiches-questions distribuées à cette fin.



Si vos questions concernent l'assurance ou vos couvertures, nous vous suggérons de communiquer avec votre agent en assurance de dommage des entreprises au service à la clientèle. Ce sont les seules personnes autorisées par la loi à vous renseigner et à prodiguer des conseils en matière d'assurance. Et ne prenez pas de chance en vous fiant aux conseils de tout un chacun, il y va de la responsabilité de votre fabrique, institution ou établissement religieux, de votre responsabilité d'administrateur et même de votre responsabilité personnelle en tant qu'administrateur chargé du bien d'autrui.

QUESTIONS ABORDÉES DANS «LA MUTUELLE ET VOUS CHERS MEMBRES»

4.1 Les procurations multiples

- Pourquoi des procurations et que sont les procurations multiples?
- Quel est l'enjeu des procurations multiples en milieu coopératif (ou mutualiste)?
- Qu'est-ce qu'une mutuelle?
- Pourquoi y a-t-il des procurations multiples à la Mutuelle?
- Pourquoi avoir changé les choses en novembre 2016 et est-ce relié à la fusion?
- Le plafonnement des procurations multiples donne-t-il plus de pouvoir aux membres du conseil?

4.2 La fusion et le mutualisme

- Qu'est-ce qui empêchait les membres de l'AMIO de s'assurer sur le marché privé?
- La fusion visait-elle à sortir l'AMIO de difficultés financières et est-ce que les membres de l'AMFM en font les frais?
- Pourquoi avoir aboli les catégories de membres et cela entraîne-t-il une perte des acquis?
- Pourquoi avoir converti les chartes des deux mutuelles avant de procéder à la fusion et quelles en sont les conséquences?
- Est-ce que la conversion entraîne une forme de «privatisation» ou un éloignement de l'Église?

4.3 Autres sujets / questions complémentaires

- La fusion entraîne-t-elle une modification de mon contrat d'assurance?
- Est-ce que les règles de souscription de la nouvelle compagnie seront plus sévères?
- Est-ce que tous les membres de MAE ont droit immédiatement aux mêmes privilèges?
- Qu'est-ce que la clause proportionnelle?
- La question du montant d'assurance - mise en garde
- Pourquoi les réserves sont-elles si élevées?
- Serait-on en voie de vendre ou de privatiser la Mutuelle et qu'est-ce qui nous protège à cet égard?
- Pourquoi a-t-on fait partir les économes du conseil d'administration et pourquoi s'éloigne-t-on de l'Église?



À VOTRE SERVICE

Shirley Gélinas

Agent en assurance de dommages des entreprises

J'ai eu la chance de rejoindre l'équipe de la Mutuelle l'année dernière, mais mon parcours dans le domaine de l'assurance a débuté il y a de cela 12 ans. J'ai d'abord travaillé au sein d'un bureau de courtage en tant qu'assistante technique et au fil des années, ma soif d'apprendre et de me dépasser m'a motivée à passer les examens nécessaires à l'obtention d'une attestation en tant que courtier en assurance des entreprises. Au cours de ces années, j'ai été à l'emploi de quelques bureaux de courtage où j'ai acquis de l'expérience. J'y ai rencontré des mentors qui m'ont guidée et aidée à devenir ce que je suis aujourd'hui.

De fil en aiguille, la vie m'a portée vers la Mutuelle où j'ai obtenu un poste d'agent en assurance des entreprises/Service à la clientèle. J'ai toujours aimé le contact avec les gens et ici, à la Mutuelle,

prendre soin de nos membres est une priorité. Mon travail consiste à faire en sorte que vous compreniez votre contrat d'assurance. Lorsque le but est atteint, j'ai vraiment l'impression d'avoir fait la différence.

D'un point de vue plus personnel, la vie m'a menée à des expériences de travail hors du Québec où j'ai pu apprendre l'anglais. Cela est maintenant un atout pour moi dans mon travail. Lorsque j'en ai l'occasion, j'aime aussi retourner à la campagne, d'où je suis native, pour profiter de la nature et retrouver ma famille qui y vit encore.

J'ai bien hâte de pouvoir participer aux prochaines activités de la Mutuelle et j'espère avoir l'occasion de vous y rencontrer.

LE TOURISME RELIGIEUX

une belle alternative pour faire connaître vos églises?

L'été est à nos portes et avec lui s'amènent toutes sortes d'activités estivales. Pourquoi ne pas promouvoir le tourisme religieux dans votre région? C'est une démarche à considérer pour faire découvrir toutes les richesses que recèle votre patrimoine religieux bâti, sensibiliser la population locale et environnante quant aux défis qu'il représente et stimuler l'engagement et l'implication des gens.

Combiné aux attraits des villes et villages des alentours, un circuit de tourisme religieux offre une vitrine remarquable à vos églises et contribue à en augmenter la fréquentation durant la belle saison et tout au long de l'année.

Différents circuits de tourisme religieux ont déjà la cote dans diverses régions du Québec. Les Sanctuaires du fleuve, un parcours inauguré en mai 2016, en sont un bon exemple.

Renseignez-vous! www.sanctuairesdufleuve.com

PARLONS JURIDIQUE

Harcèlement et abus

Nous entendons souvent parler d'abus, d'agression sexuelle et de harcèlement. Nous sommes évidemment tous sensibles face à ces sujets et événements qui, malheureusement, peuvent causer des dommages irréparables chez les victimes. Pensons à nos enfants, nos jeunes, aux personnes âgées ou atteintes de déficience intellectuelle ou physique. Déjà vulnérables, ces individus doivent être protégés. Il en va de même pour nos employés.

Notons que la notion d'abus n'est pas limitée aux abus sexuels. Elle s'étend aux abus physiques et moraux, à tout ce qui concerne l'atteinte à la pudeur, les mauvais traitements, le harcèlement et les châtimements corporels. Le harcèlement est, quant à lui, défini comme un enchaînement d'agissements hostiles (paroles, actes, gestes) à répétition visant à affaiblir psychologiquement un individu.

En tant que membres de la Mutuelle et gestionnaires d'églises, il est de votre responsabilité de vous assurer que vos employés et bénéficiaires évoluent dans un milieu sécuritaire. Devant des gestes inappropriés, voire parfois condamnables, vous ne pouvez rester impassibles. Vous devez prendre des mesures pour prévenir ces comportements et réagir lorsqu'ils se produisent.

En matière de harcèlement en milieu de travail, la Loi sur les normes du travail comporte des dispositions particulières. Nous vous invitons à consulter le site Web de la CNESST qui donne des renseignements détaillés : www.cnesst.gouv.qc.ca

Les cas d'abus et d'agression sexuels doivent également faire l'objet d'une attention particulière. En effet, vous devez avoir en place des procédures claires pour prévenir ces situations et aussi pour mettre fin à la récurrence de gestes inappropriés s'il y a lieu. Les organisations, en vertu des lois applicables, peuvent être tenues responsables des actes fautifs commis par leurs employés, préposés ou travailleurs bénévoles. Elles peuvent se voir exposées à des recours de nature civile ou criminelle, en plus de voir leur réputation lourdement entachée dans les médias.

Quelques outils de contrôle

Différents moyens s'offrent à vous pour assurer un environnement sécuritaire lorsque vous travaillez avec des enfants, des jeunes ou toute personne vulnérable. Établir un bon processus d'embauche et des mécanismes d'intervention et de surveillance, former votre personnel et vos bénévoles et traiter les abus lorsqu'ils sont découverts ou allégués sont autant d'outils de contrôle à mettre en place :

- 1** Un processus d'embauche avec de solides procédures de sélection permettra de choisir les bons employés et bénévoles;
- 2** Des mécanismes d'intervention et de surveillance écrits et clairs résumeront les mesures à déployer, les principales attitudes et les comportements à adopter;
- 3** Une formation récurrente aux employés et bénévoles en prévention des abus leur permettra d'intervenir de façon appropriée;
- 4** Le traitement efficace de tous types d'abus et leur signalement aux autorités enverra un signal clair et complètera les actions à prendre pour passer et demeurer en mode proactif.

Soyons responsables de nos décisions et travaillons tous ensemble pour offrir un milieu sécuritaire et propice au travail et à l'éducation.

FUSION: UNE NOUVELLE PAGE D'HISTOIRE POUR LA MUTUELLE

C'est le 1^{er} avril 2017 qu'est officiellement entrée en vigueur la fusion entre L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal (AMFM) et L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest (AMIO). L'étape ultime qui exigeait l'accord du ministre des Finances, M. Leitão, a été franchie à la fin du mois de mars. Nous sommes donc maintenant tous unis sous une même bannière, la **Mutuelle d'assurance en Église**, une coopérative de gens d'Église qui rallie les forces des deux Mutuelles. La mission demeure la même: assurer votre protection et la pérennité de vos lieux de culte, et ce, toujours dans un esprit de mutualisme et d'entraide.

Préserver ses acquis

La présence sur le marché d'une mutuelle détenue par les gens d'Église change les choses et fait une différence importante, en particulier pour les membres dont les risques et les finances

sont moins reluisants ou en voie de le devenir. Grâce au mutualisme et à la mise en commun des ressources qu'il sous-tend, les mutuelles de gens d'Église se dotent collectivement de moyens exceptionnels leur permettant de maintenir et même d'améliorer la qualité de leur profil de risque pour l'avenir, tout en profitant d'une protection conçue pour eux et administrée par des pairs élus par eux. C'est particulièrement cette valeur que les membres de l'AMIO et de l'AMFM ont voulu préserver en fusionnant.

Nous souhaitons donc vous remercier de votre soutien, de votre collaboration et de votre compréhension tout au long du processus de fusion qui était complexe et exigeant. Ensemble, nous avons atteint notre objectif dans les délais requis et pouvons maintenant regarder droit devant avec fierté, car l'avenir est prometteur.



Pierre Bédard

Vice-président national, développement des affaires

865, rue de Lauberivière, bureau 200
Lévis (Québec) G6V 7M5
Tél. : 418 839-0494 | 1 800 361-0911, poste 2237
Cell. : 514 269-7911
Téléc. : 418 839-6046 | 1 800 616-0911
pierre.bedard@gus.ca



EAU. FEU. VENT. HUILE. VANDALISME.



*Planifier un spectacle de Noël, c'est payant!
Réservez tôt.*



450 742-4720 • 450 746-0339

mfcotnoir@hotmail.com

www.facebook.com/choeurgospeldelamonteregie

LA MUTUELLE ET LE CLDM

rencontrent le ministre des Finances

Le 2 juin dernier, la Mutuelle (MAE), le comité de liaison Diocèses-Mutuelle (CLDM¹) et le président de l'Assemblée des Évêques du Québec étaient reçus dans les bureaux du ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, afin de le remercier pour son appui à la fusion de la Mutuelle d'assurance de l'Inter-Ouest et de L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal. L'entité fusionnée, MAE, conserve son statut de compagnie laïque gérée par et pour les « gens d'Église ». À cette occasion, une photo officielle a été prise.



De gauche à droite:

Mgr Pierre Morissette, évêque du diocèse de Saint-Jérôme, Mgr Paul Lortie, évêque du diocèse de Mont-Laurier et président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, M. Carlos J. Leitão, ministre des Finances du Québec, Mgr Raymond Poisson, évêque du diocèse de Joliette, M. Robert Tassé, président du conseil d'administration de la Mutuelle d'assurance en Église (MAE), M. Robert Racicot, administrateur de MAE et ex-président de L'AMIO. Mgr Paul-André Durocher, archevêque de Gatineau et membre du CLDM, était représenté par Mgr Lortie.



Mgr Raymond Poisson explique au ministre l'importance de l'exemption fiscale octroyée aux Églises pour le maintien du service du culte.

Les Évêques ont eu l'occasion d'évoquer avec le ministre des préoccupations variées touchant aussi bien l'exemption fiscale que les rapports de médiation avec les municipalités lors de transfert de propriété de lieux de culte afin de maintenir des partenariats satisfaisants pour les deux parties.

Les Évêques membres du comité de liaison Diocèses-Mutuelle (CLDM) ont également signalé au ministre l'importance de voir la Mutuelle entreprendre un projet de mutuelle de services en soutien aux conseils de fabrique, services qu'aucun diocèse ne pourrait s'offrir seul.

La Mutuelle a pour sa part remercié le ministre de son appui à la fusion qui permet maintenant d'offrir des services d'assurances à plus de 11 territoires diocésains, représentant plus de la moitié des églises du Québec. S'ajoutent à celle-ci les institutions religieuses catholiques romaines (IRCR) et les lieux de culte d'autres confessions chrétiennes (ACC) partout au Québec. Elle a renchéri sur la préoccupation des diocèses de pouvoir compter sur une gamme de services dont la formation sur les collectes de fonds, sur la prévention en général, sur les responsabilités des gestionnaires d'édifices religieux ainsi que sur divers programmes d'aide spécialisés dont SÉCURamiente, SÉCURimmeubles et SÉCURalarme, mis sur pied par le Centre d'entraide et de prévention (CEP).

La Mutuelle a également évoqué avec le ministre sa vision d'avenir. Soucieuse de soutenir ses membres dans un concept de partage d'expertise, de ressources et de développement durable, elle étudie la possibilité d'élargir les services de son Centre d'entraide et de prévention de Sorel-Tracy à l'ensemble des «gens d'Église» du Québec. On envisage une formule de partenariat avec divers acteurs des milieux religieux, des services publics ainsi que des partenaires privés intéressés à assurer l'avenir d'un patrimoine fragilisé et à conserver, pour les citoyens, le maintien de fonctions locales à caractère social, identitaire et religieux. Le ministre s'est montré intéressé par le projet «Héritage», lequel pourrait, du point de vue de la Mutuelle, devenir un complément d'importance aux politiques de l'État en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine.



Le président de la MAE s'adressant au ministre.



Un ministre attentif aux projets et aux commentaires du directeur général de la Mutuelle.



Des invités à l'écoute des propos du ministre.

Le directeur général de la Mutuelle, M. Sylvain Beaulieu, exprime sa satisfaction de l'accueil attentif et généreux du ministre.

Le ministre reconnaît les difficultés que confrontent les lieux de culte, souligne le grand intérêt qu'il porte à ce dossier de l'assurance de tels lieux, et ce, sur une base de mutualité et de services de soutien aux membres assurés.



Une poignée de main de remerciements et d'ouverture à la collaboration.

¹ CLDM est l'abréviation du comité de liaison Diocèses-Mutuelle

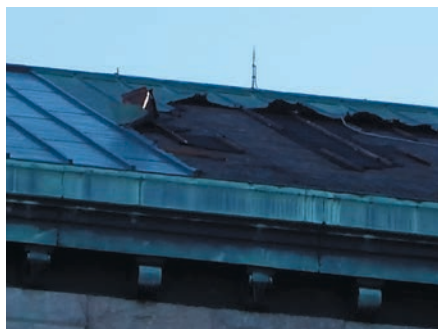
PARLONS PRÉVENTION

Entretien des toits, clochers, croix de clocher et paratonnerres: quoi surveiller?

Voici quelques points de repère:

Les couvertures de toits

Les couvertures de toits, même les plus résistantes, ont une durée de vie limitée et connue. Prévoir leur remplacement et surveiller les signes de détérioration vous éviteront d'avoir à gérer des dégâts. Les bardeaux de toit manquants ou couverts de mousse verte, les tôles qui battent au vent ou qui sont rouillées vous avisent de dommages imminents. Le début de l'été est le meilleur temps pour une vérification préventive de la couverture d'une église ou d'un autre édifice religieux. Cette importante vérification peut être faite par un bénévole ayant une expérience dans le secteur de la construction. Toutefois, si des signes de problèmes sont détectés, un avis d'expert en toiture est fortement recommandé. Un problème de toiture peut devenir un problème de plafond et de mur si l'eau réussit à s'infiltrer à l'intérieur.



L'importance du contrôle de l'humidité

Un excès d'humidité peut facilement favoriser l'apparition de pourriture. La condensation peut causer de sérieux dommages non apparents dans les toits plats et de type cathédrale. Si l'air chaud et humide d'une église entre dans le vide sous comble, il se refroidit et se condense. En hiver, il se forme du givre qui dégoutte sur la voûte lorsque la température est plus chaude. Cela peut causer de la moisissure et de la pourriture. Bien ventiler les greniers, la flèche du clocher et l'espace sous le pont des cloches évite l'accumulation d'humidité et la détérioration des structures de bois ou d'acier. De plus, ajouter de l'isolation dans votre grenier pourrait réduire considérablement vos frais de chauffage. Ignorer un taux d'humidité élevé peut vous coûter cher et nécessiter d'importants travaux. Des grues doivent souvent être utilisées pour descendre au sol des flèches de clocher pourries et affaiblies et des croix penchées à cause d'ancrages putréfiés ou encore pour accéder à la structure de bois sous les cloches.



YVAN ROUSSEAU
Estimateur/Chargé de Projets
Spécialiste de Ferblanterie de Toiture

yvan.rousseau@toiturecouture.com
cell. : (514) 238-1877

6565, boulevard Maricourt, St-Hubert (Québec) J3Y 1S8
Tél. : (450) 678-2569 #268 / 1 866 806-8648 • Fax : (450) 678-2534
toiturecouture.com

RBQ : 1852-8877-73 ISO 9001

PARATONNERRES
MONTREAL INC

Coordonnées
Tél.: 450.447.1012
Tél. MtL: 514.990.7540
Sans frais: 1.888.446.1012
Télec.: 450.447.2048

2600A, boul. Industriel, C.P. 114
Chambly (Québec) J3L 4B1

Manufacturier et installateur
de paratonnerres

RICHARD BOURDEAU, président

www.paratonnerres.qc.ca
rbourdeau@paratonnerres.qc.ca
RBQ 1118-4256-16

Les cloches, les clochers et leurs structures

L'entretien régulier et l'inspection des cloches sont nécessaires pour les garder en bon état de fonctionnement et prévenir des dommages. Le manque d'étanchéité du pont des cloches, la pourriture des dormants de bois sous les chevalets des cloches, la chute au sol de pièces de cloche sont autant de problèmes à anticiper. Sachez que la base des clochers se détériore plus rapidement que le reste du bâtiment à cause du balancement répété d'une ou de plusieurs cloches pesant souvent des tonnes, et ce, à des rythmes différents. Ceci a pour effet de constamment déplacer leur centre de gravité. Les impacts du battant contre les parois des cloches causent des vibrations qui accélèrent aussi la dégradation des structures rigides comme le béton et la pierre, ce qui résulte en des infiltrations d'eau et de l'efflorescence (coulée blanchâtre) ou encore en l'affaiblissement de la capacité portante. Les cloches doivent alors rester immobiles et être sonnées par le marteau extérieur ou encore être arrêtées complètement et parfois même descendues du clocher.

La longévité de la structure de la flèche (partie effilée couronnant le clocher) est influencée par sa forme, la solidité et l'état de ses poutres ainsi que par leur disposition. La vigueur des vents auxquels elle est exposée va aussi en modifier la forme avec le temps. Une inspection régulière détectera tout affaiblissement à temps pour intervenir avant d'endommager les antennes cellulaires, les cloches ou les structures en dessous et de causer des accidents auprès des personnes circulant autour du bâtiment.



Il est donc très important de prendre au sérieux les inspections préventives.

Paratonnerres

L'installation de paratonnerres permet de capter et d'écouler à la terre le courant de foudre sans endommager le bâtiment. Le modèle que l'on retrouve le plus souvent sur nos églises est le paratonnerre à cage maillée qui est en fait un réseau de câbles conducteurs installés à l'extérieur du bâtiment. Ces câbles sont placés sur la toiture, ils sont munis de tiges qui captent la foudre et de descentes à la terre. Malheureusement, les systèmes de paratonnerre (souvent appelé parafoudre) se détériorent rapidement durant nos hivers, car ils sont toujours exposés aux intempéries. De plus, les câbles qui descendent le long des murs extérieurs sont souvent vandalisés (volés) pour être revendus pour le cuivre duquel ils sont faits, ce qui rend le système de paratonnerre non fonctionnel.



Il est donc très important de prendre au sérieux les inspections préventives. Il existe deux types d'inspections reliées à l'entretien d'une installation de protection contre la foudre. La première est une inspection visuelle et sommaire au printemps faite par un membre de votre organisation qui vous permettra de vous assurer que toutes les composantes sont intactes et qu'elles sont toutes bien fixées et en bon état. On parle ici de vérifier les câbles, les conducteurs, les bornes et les connexions des prises de terre.

À la suite de cette inspection, si vous détectez une ou des anomalies, il est important d'appeler un entrepreneur certifié pour la réparation de votre paratonnerre avant l'été, car cette saison est la plus propice aux orages et à la foudre. Une fois sur place, au moins tous les cinq ans, l'entrepreneur effectuera le deuxième type de vérification plus approfondie que l'inspection visuelle. Il vérifiera chaque composante du paratonnerre et réparera toutes celles qui sont défectueuses. Par la suite, il procédera à des essais de continuité électrique du réseau de captation et des descentes. Il effectuera également une vérification de la valeur de la résistance des prises de terre. De plus, il pourra installer une gaine de protection pour empêcher les pilleurs de venir couper les câbles de cuivre le long des murs de votre édifice.

N'oubliez pas qu'un paratonnerre négligé augmente les risques de dommages au bâtiment par la foudre plutôt que de l'en protéger. Nous vous conseillons donc de faire inspecter votre système par un expert en paratonnerre au maximum tous les cinq ans.

Jean St-Aubin
Directeur, Service de prévention



PARLONS PRÉVENTION

Détournement de fonds et fraudes: *ce que vous devez savoir*

Les organismes qui manipulent beaucoup d'argent comptant sont de plus en plus victimes de détournements de fonds par leurs employés, leurs bénévoles et autres personnes gravitant dans leur milieu. Certains de ces événements ont cours depuis plusieurs années, entraînant ainsi des pertes financières importantes pour l'Église. En plus de l'impact financier direct, les détournements de fonds entraînent aussi leur lot de risques dérivés, tels que le risque réputationnel de l'Église.

La façon simple de réduire les risques de fraude est d'instaurer des mesures de contrôle interne efficaces.

Les contrôles internes sont le reflet d'une saine gestion des finances. Ils visent aussi à protéger un employé ou un bénévole en cas de soupçon ou d'erreur. Communiquez vos procédures à vos gens et expliquez-leur la raison d'être de ces normes. Ce faisant, ils constateront que vous cherchez à les protéger et vous offriront leur collaboration.

Précautions de base : quelques recommandations

Plusieurs éléments sont à considérer pour prévenir ces situations fâcheuses. Pensez d'abord et avant tout à choisir soigneusement les gens qui manipulent les fonds :

- ✓ Sélectionnez judicieusement vos employés ou vos bénévoles et validez leur compétence;
- ✓ Réalisez une enquête complète (incluant les employeurs précédents, le crédit, les antécédents pénaux et criminels) pour toute nouvelle personne et de façon périodique par la suite;
- ✓ Établissez des normes et des contrôles, et respectez-les religieusement;
- ✓ Assurez-vous que le conseil de fabrique s'implique et examine de près les entrées et sorties de fonds. Ne laissez pas aveuglément le contrôle financier entre les mains d'une seule personne.

Ce sujet vous intéresse et vous aimeriez obtenir plus d'information? Contactez votre agent à la Mutuelle et demandez-lui qu'il vous envoie le feuillet *INFO Prévention - Détournement de fonds et fraude*.



**Peinture
Pariseau
& Fils Inc.**
972903 Canada

Peintre
et décorateur
d'église

Téléphone : 819 604-4652
Télécopieur : 819 604-0645
Cellulaire : 819 806-1063
Sans frais : 877 750-4652
pierre@peinturepariseau.com
9, rue Marthe-Lemaire
Victoriaville QC G6T 0M3

Commercial
Résidentiel
Industriel



Alain Michel Laferrière, Ébéniste
Musées - collections privées et corporatives - art religieux

Restauration et reproduction de mobiliers et d'éléments architecturaux du XVII^e au XX^e siècle:

- Ébénisterie
- Dorure
- Menuiserie
- Cannage
- Sculpture
- Métaux
- Patines et finition



247, Cité des jeunes, Saint-Clet, Qc J0P 1S0 - Tél. 450 458-3855 - Fax: 450 458-1171

FORMATION: à vos crayons!

Dans sa mission de soutenir les membres dans leurs décisions et actions en matière de gestion de bâtiments religieux, le Centre d'entraide et de prévention (CEP) offre des formations sur différents sujets.

Depuis janvier 2017, trois formations ont été données à Montréal et à Sherbrooke. La formation *Campagne de financement en toute légalité*, offerte en février et en mai à Montréal, a attiré en tout 58 participants et révélé un grand intérêt de leur part, en plus de donner lieu à d'intéressants témoignages de membres. La rencontre à Sherbrooke en avril a, quant à elle, permis au CEP de renseigner les membres sur les extincteurs incendie et le programme SÉCURalarme.



Le CEP est conscient des nombreux sujets qui peuvent vous questionner. Pour vous aider, il développe des formations de façon continue, telles que:

- Campagne de financement en toute légalité
- Comprendre les exigences de sa police d'assurance incendie
- Connaître la vérité sur les extincteurs
- Gestion de la prévention dans vos bâtiments
- Premiers intervenants en situation d'urgence
- Prévenir et reconnaître les divers dangers des montages décoratifs
- Réanimation cardiorespiratoire
- Se protéger avec un contrat légal

Vous aimeriez participer à l'une d'elles? Faites parvenir votre demande au CEP. Celui-ci se déplace en fonction de la demande dans les 11 diocèses couverts par la Mutuelle.

Notez que, compte tenu des déplacements et des frais encourus par les formations, un minimum de 15 personnes représentant au moins cinq fabriques est requis pour que la formation ait lieu.

ateliers architecture

Restauration du patrimoine

Rémi L. Petit et Luc Roy, architectes
75, rue Wellington Nord, suite 400
Sherbrooke (Québec), J1H 5A9
T.(819) 791-5143
info @ ateliersarchitecture.com

PIÈCES ET SERVICES
Entretien, inspection et installation

Leo Goudreau & Fils
www.leogoudreau.com

1-800-263-4821

Daniel Désormiers
Propriétaire

Cloches • Tours d'horloge • Paratonnerres

Michel Caron
Alexandre Caron
Propriétaires

Alarme Bois-Francis Inc

Téléphone: 819-758-7408
Télécopieur: 819-758-5358
Email: infoalarme@alarme-bois-francis.com

ARCHITECTURE
nouvelle construction, réhabilitation
restauration, expertise et bilan de santé
www.nnb-architectes.ca
450-907-3765

Nadeau Nadeau Blondin
Architectes

PARLONS ASSURANCE

Activités estivales : avez-vous tout prévu ?

Un événement spécial est une excellente façon de réunir les gens de votre collectivité et de renforcer l'esprit communautaire. Que vous prévoyiez une fête religieuse, un pique-nique communautaire, une journée de la famille, un festival de rue, un concert ou tout autre type d'activité, certaines précautions s'imposent afin que tout se passe dans l'harmonie.



Rappelons-nous que même le membre le mieux intentionné qui décide d'organiser un événement ne connaît pas nécessairement tous les risques auxquels il s'expose et la responsabilité qu'il porte, tant en ce qui concerne la sécurité des personnes qui y participent que les dommages que ces dernières pourraient causer ou subir. Bien que votre police d'assurance entreprise vous protège en ce sens, le membre a tout de même le devoir d'informer son assureur de toutes les activités qu'il prévoit afin de vérifier que ses protections d'assurance sont adéquates. Il incombe à votre agent de poser davantage de questions pour déterminer si vous avez suffisamment d'assurance. De quel type d'événement s'agit-il ? Y aura-t-il des prestations ? Combien de personnes sont attendues ? Combien de jours durera l'événement ? De la nourriture sera-t-elle offerte ? Y aura-t-il des jeux pour enfants ? Voilà autant de questions qui pourraient vous être posées. Après analyse, votre

agent vous ajoutera peut-être des protections si elles sont nécessaires. Par exemple, lorsque vous organisez un spectacle en plein air, il se peut que le locateur de la scène vous demande d'assurer cette dernière pour les dommages qu'elle pourrait subir. Vous auriez donc besoin d'ajouter la scène à votre police d'assurance au montant exigé par le locateur.

Notez aussi que certaines activités comportent plus de danger de blessures corporelles que d'autres. Votre agent pourrait ainsi vous faire différentes demandes dans le but de protéger votre organisme d'éventuelles poursuites. Si nous reprenons l'exemple de la location d'une scène, la Mutuelle exigera, dans ce cas, que l'installation et le démontage soient faits par le locateur qui devra fournir une preuve d'assurance en responsabilité civile puisque cet exercice demande une expertise particulière. Il en ira de même pour la location de jeux gonflables pour lesquels la Mutuelle demandera un contrat clés en main. Puis, comme pour la scène, le locateur de jeux gonflables devra aussi détenir une assurance responsabilité civile, faire le montage et le démontage des jeux et assurer une surveillance constante durant leur utilisation par les enfants.

Quels que soient vos événements, les gens de votre communauté sont trop importants pour que l'organisation soit laissée au hasard, que ce soit en matière de sécurité des lieux ou d'assurance requise. Soyez donc prévoyant et communiquez avec votre agent à la Mutuelle avant l'activité. Il se fera un plaisir de vous guider.

Nathalie Leduc
Directrice adjointe,
Service à la clientèle
Agent en assurance de dommages



VOLS D'OBJETS DE CULTE DANS LE DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE: *restons vigilants!*

L'été est à nos portes et avec lui le beau temps et la détente. Mais restons vigilants! En effet, votre Mutuelle a été informée que des vols d'objets de culte ont été commis au cours des dernières semaines dans cinq églises du diocèse de Saint-Hyacinthe. Il s'agit de vols réalisés à l'intérieur des églises sans toutefois qu'il n'y ait eu d'entrées par infraction.

Comme nous ne savons pas s'il s'agit d'actes isolés et que les circonstances communes aux cinq églises d'un même diocèse soulèvent bien des questions, nous préférons vous en aviser.

Nous vous suggérons donc de redoubler de prudence, particulièrement avec la saison estivale qui approche et qui incite à laisser les portes des églises ouvertes aux visiteurs. Le tourisme religieux est un bon exemple d'activité qui, tout en créant un bel engouement, peut aussi générer plus de trafic dans votre église et, par conséquent, plus de risques de vols. Ainsi, sans fermer les portes de façon catégorique, assurez-vous de toujours avoir de la surveillance

(par une personne ou par caméra) dans l'église et de verrouiller (ou laisser sous alarme locale) les locaux et compartiments réservés aux personnes clairement identifiées par votre fabrique où seront conservés les objets de valeur. Il pourrait aussi être intéressant de nommer une ou des personnes responsables de mettre sous clé (et sous alarme) les objets de culte et autres objets de valeur, et ce, à tour de rôle et de manière prédéfinie. En structurant les choses ainsi et en nommant des personnes de confiance (ou en installant des équipements de sécurité appropriés), vous serez plus tranquille et davantage en mesure de faire la lumière sur les causes d'un vol potentiel, car vous en aurez limité les possibilités.

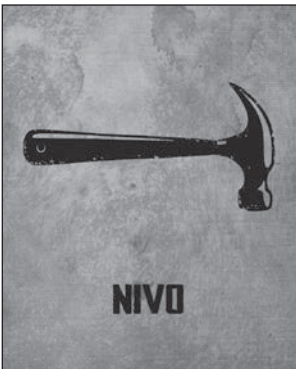
Si vous êtes témoin ou si votre église est victime d'autres vols, ne tardez pas à communiquer avec nous pour nous en aviser. Il est important de mettre fin rapidement à cette situation, les conseils de nos experts pourraient vous être utiles.

Votre Mutuelle qui vous souhaite un bon et sécuritaire été!

ABONNEZ-VOUS AU CLUB L'ENTRAIDE!

Faites comme plus de 1 000 marguilliers et fabriques et inscrivez-vous au Club l'Entraide! Recevez ainsi par courriel le bulletin *Les Chemins de l'entraide* et nos infolettres, en plus d'être rapidement informés de nos formations.

La marche à suivre est simple: inscrivez-vous directement sur la page d'accueil de notre site Web au www.cmae.ca ou transmettez votre demande au Centre d'entraide et de prévention (info@cmae.ca ou 1-800-567-6586, poste 7001) qui se fera un plaisir de procéder à l'inscription pour vous. Cela ne vous engage à rien d'autre que de rester informés et vous pouvez aussi vous en désabonner en tout temps!



**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
MENUISERIE D'ART
PATRIMONIALE
ÉBÉNISTERIE**

Yanic Couture
yanic@nivo.construction
514 802-5196

www.nivo.construction

rbq 5608.5798.01
artisan professionnel cmaq
1020, rue Shefford, Bromont QC J2L 1C7



WT Wilfrid Tanguay inc.

Services d'inspection en prévention des risques et incendies

SERGE VIENNEAU, TPI
Directeur général des opérations www.wilfridtanguay.com

283, boul. Laurier, suite 202
Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M2
Tél. : 450.349.4904 poste 102 Fax : 450.492.2104
inspection@wilfridtanguay.com

**PLUS QUE
VOTRE FOURNISSEUR
EN ASSURANCE...**

La Mutuelle, fière partenaire de votre avenir

Assurances | Formations | Programmes et subventions

Votre entente avec la Mutuelle s'étend bien au-delà d'un contrat d'assurance : notre offre globale dépasse de loin les offres de la compétition. Être membre de la Mutuelle est une histoire de fierté, de cœur et d'entraide.

Prenez note : nous changeons nos courriels !

Veuillez noter que depuis que la Mutuelle porte le nom *Mutuelle d'assurance en Église*, les adresses courriel des employés et administrateurs ont aussi été modifiées. Par exemple, le courriel de M. Jean Lavoie était jean.lavoie@amf-mtl.com et est maintenant jean.lavoie@cmae.ca. Il en va de même pour l'ensemble des courriels de la Mutuelle.

Actuellement, nous sommes à uniformiser l'ensemble de notre documentation et de nos outils de communication en y changeant notamment les courriels. Sachez toutefois que si vous avez d'anciens documents où se trouvent d'anciens courriels, ceux-ci seront encore en vigueur **pour un certain temps** afin de vous permettre d'effectuer la transition.



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

514-395-4969 | 1-800-567-6586

www.cmae.ca

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 13 h

LE SERVICE D'URGENCE ET DE RÉCLAMATIONS (SUR)

1-855-395-2636

Appelez 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

LE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE MÉDAILLON

1-844-545-8198

Lundi au vendredi : 8 h à 20 h
à l'exception des jours fériés

FAITES PARTIE DES 1 553 MEMBRES DU CLUB L'ENTRAIDE

INSCRIPTION : info@cmae.ca ou 1-800-567-6586, poste 7001.



**CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION**